

# VERS UNE ORIENTATION RÉFLÉCHIE ET POSITIVE

## REPENSER ET RÉINVESTIR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET ULTÉRIEURE DANS LE CADRE DES RÉFORMES DU PACTE

S'il nous a semblé important de consacrer une étude à la question de l'orientation aujourd'hui, c'est que **le moment nous apparaît tout à fait décisif**. Tout d'abord, les travaux du pacte pour un enseignement d'excellence et les points d'accord réunis dans l'Avis n°3<sup>1</sup> du groupe central du pacte en mars 2017 (avis adopté ensuite comme plan de réforme par le gouvernement) ont intégré la définition de l'orientation établie en 2008 par le Conseil de l'Europe et s'inscrivent dans une **perspective éducative de l'orientation** qui tranche sensiblement avec ce qui en était dit jusqu'ici dans le décret missions<sup>2</sup>. Les référentiels de compétences, en cours de finalisation, intègrent l'orientation comme domaine transversal aux disciplines, ceci dans la perspective de *l'approche orientante*. Cette approche vise à amener les élèves à développer des projets professionnels par l'intégration de notions liées à l'orientation dans les contenus disciplinaires et les autres activités de vie scolaire, grâce à la collaboration de tous les partenaires impliqués dans l'environnement éducatif. Par-là, l'approche orientante répondra à plusieurs aspects problématiques de l'orientation dans le contexte actuel : faibles liens entre apprentissages scolaires et vie courante, échecs scolaires et relégation, interventions tardives en matière d'orientation, absence de projet professionnel ou encore méconnaissance des réalités du marché du travail, des métiers et des professions.

Si nous pensons que le moment présent est un moment charnière pour l'orientation, c'est aussi parce que nous connaissons, depuis la déclaration de politique communautaire 2019-2024, les intentions du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) de **mettre en place de véritables « assises de l'orientation » afin d'étudier et de généraliser des approches innovantes en termes d'orientation**<sup>3</sup>. Elles auront lieu ce 25 novembre 2021. Par ailleurs, la question de l'orientation est également brûlante à d'autres niveaux puisque le conseil d'orientation de l'académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) s'est penchée récemment sur le sujet dessus et a rédigé une note à destination des universités et des hautes écoles. La Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission Communautaire française (COCOF) ont également rédigé une note fin 2020, laquelle établit les modalités de mise en œuvre du dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV).

<sup>1</sup> Avis n°3 du groupe central du pacte du 7 mars 2017.

<sup>2</sup> Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997.

<sup>3</sup> Déclaration de politique communautaire 2019-2024, p. 9.



Dans la perspective de notre étude, l'UFAPEC a réuni un groupe de travail (GT) constitué de membres de notre assemblée générale (AG), de mandataires et de parents actifs dans des comités d'association de parents intéressés par la démarche. Ce GT s'est réuni à plusieurs reprises en mars, avril et mai 2021 sur base d'un travail préalable réalisé en AG début 2020. Durant nos rencontres, de nombreux acteurs de l'enseignement et de l'orientation ont pu présenter leurs axes de travail, leurs questionnements et leurs perspectives. Dans l'étude, des extraits choisis nourrissent le propos. Le groupe de travail s'est clôturé à la mi-mai et un positionnement a été adopté fin mai par l'AG de l'UFAPEC. L'essentiel de ce positionnement est repris dans les lignes qui suivent.

L'orientation telle qu'elle est abordée aujourd'hui dans les écoles, notamment parce qu'elle n'intervient essentiellement qu'en début ou en fin de secondaire (à travers des actions ponctuelles) ou que lorsqu'il y a échec (dans un processus de relégation), ne suffit pas à rencontrer les besoins des élèves et à leur permettre de construire un parcours positif nourri par la connaissance et l'estime d'eux-mêmes. Or, **nous pensons que l'orientation doit permettre à chacun de poser des choix, de « s'orienter » plutôt que d'« être orienté »**. Cela nécessite de repenser les dispositifs existants dans les écoles, en faisant évoluer tant les approches d'évaluation que la façon d'aborder l'orientation au sein des conseils de classe. Il s'agira désormais de mettre le jeune et son projet au centre en évitant d'externaliser l'orientation par la relégation et en travaillant celle-ci en amont dans une saine collaboration entre les équipes éducatives et les CPMS. **L'orientation par relégation doit disparaître** et ne peut plus servir de clé d'ajustement pour assurer un équilibre dans la répartition du nombre d'élèves par classe ou par école. La suppression de l'AOB<sup>4</sup> prévue par le pacte pour un enseignement d'excellence (PEE) participera certainement pour beaucoup à cela mais il faudra rester attentif pour que cela ne soit pas remplacé par d'autres dynamiques ou mécanismes de relégation, sans pour autant mener l'élève dans des impasses.

### Travailler l'orientation tout au long de la scolarité obligatoire

Le principe d'une approche éducative de l'orientation appelle à favoriser une dynamique d'école qui mette en évidence les compétences de l'enfant et qui œuvre à établir une confiance solide dans ses capacités plutôt que de l'enfoncer dans ses incompétences. Pour l'UFAPEC, l'orientation doit permettre de favoriser l'épanouissement des élèves, d'asseoir leur confiance en eux et en leurs capacités.

### Des activités d'orientation variées, dans un parcours cohérent et réfléchi

Il faut assurer pour chaque élève un parcours d'orientation cohérent, concerté et réfléchi à tous les niveaux d'intervention en fonction de la spécificité de chaque niveau (classe, école, réseau, bassin...). Des activités variées, réfléchies, ajustées, doivent avoir lieu de manière progressive et régulière tout au long du parcours scolaire pour créer des opportunités de rencontre des formations et des métiers et pour assurer une véritable éducation aux choix. Il faut aussi fixer des seuils minimaux car certaines écoles craignent des départs d'élèves en cours de route et sont donc peu enclines à réaliser de telles activités tout au long de la scolarité.

### La coordination de l'orientation tout au long du parcours

Mettre en place un tel parcours d'orientation nécessite une coordination de tous les acteurs concernés (parents, enseignants, directions, pouvoirs organisateurs, CPMS, intervenants externes...) dans la perspective première du bien-être de l'élève, de son vécu, de ses intérêts et de ses projets. A cette fin, il nous apparaît pertinent d'accorder dans chaque école un capital périodes ou un nombre suffisant d'heures NTPP<sup>5</sup> dédiés à la coordination des activités

<sup>4</sup> Attestation de réussite avec restriction.

<sup>5</sup> Nombre Total de Périodes Professeur.



d'orientation et du suivi de la transversalité développée au sein de l'établissement. Un coordinateur de l'orientation pourrait être désigné à cet effet. Cela nécessite aussi de renforcer les partenariats entre les CPMS et les écoles, l'orientation ne pouvant reposer sur les seules épaules des enseignants et inversement.

### Le rôle de la formation initiale et continuée des enseignants en matière d'orientation

Un enjeu majeur de leur formation consistera à faire des enseignants des acteurs de la nouvelle approche éducative de l'orientation. Cette formation devra les préparer à la collaboration et à l'intégration de la dynamique d'orientation dans le cadre des apprentissages disciplinaires. Mais d'autres enjeux devront également être impérativement rencontrés, comme la nécessité de prendre en compte le projet du jeune, ses aspirations et ses aptitudes au-delà de ses seuls échecs pour construire son parcours d'orientation. Autre élément d'importance, la formation initiale et continuée des enseignants doit permettre de contribuer à modifier la perception des filières afin que le vocabulaire change (pour proscrire des assertions du type « descendre dans le qualifiant »).

### L'approche orientante dans le contexte d'allongement du tronc commun

Avec le PEE et l'allongement du tronc commun jusqu'à quinze ans, de nouveaux enjeux vont apparaître en matière d'orientation. Il va falloir les anticiper, à la fois dans les structures et sur le terrain. Ainsi, nous pensons qu'il faudra prévoir un accompagnement spécifique pour les publics les plus fragilisés par rapport à la proposition scolaire pour les soutenir dans le cadre de l'allongement du tronc commun. De même, il faudra être attentif et prévoir un accompagnement spécifique pour les publics qui ont un projet positif et souhaitent rejoindre au plus vite la filière métier. Il s'agira de pouvoir soutenir leur motivation, donner du sens à l'école pour eux durant ces trois dernières années du tronc commun en s'assurant qu'ils conservent le plaisir d'apprendre.

### La transition entre le tronc commun et les filières

A l'issue du tronc commun, avant de poser leur choix de filière, les élèves auront été éveillés aux compétences nécessaires à la suite de leur parcours, aux études supérieures éventuelles et aux métiers en général. Ceci pour les aider à identifier la filière et les options qui leur conviennent. La filière métier, soutenue par une formation commune solide, doit être considérée dans son excellence à former à un métier les élèves qu'elle accueille.

Par ailleurs, et si le but de la filière métier doit être avant tout de former à l'exercice d'un métier, il ne peut pas s'agir d'enfermer l'élève dans ce métier. Dans un objectif d'orientation tout au long de la vie, il faut anticiper la possibilité de réorientations professionnelles en cours d'études ou en cours de carrière. Il faut donc conserver la possibilité de faire l'équivalent d'une « 7P » permettant d'accéder au CESS. Aussi, l'UFAPEC soutient le développement d'une offre d'options qui soit en phase avec le monde d'aujourd'hui avec un regard sur celui de demain, sans faire des besoins du marché un critère déterminant. Il en va de même pour l'orientation, qui peut informer sur et encourager la découverte des métiers émergents et des métiers en pénurie sans pour autant tomber dans une vision trop « utilitariste » de l'orientation.

### Les élèves à besoins spécifiques

En ce qui concerne l'orientation des élèves à besoins spécifiques, il est essentiel de continuer à soutenir les enfants qui bénéficient d'aménagements raisonnables, de l'intégration ou de l'encadrement propre à l'inclusion ainsi que les équipes pédagogiques qui les accompagnent via les pôles territoriaux, dans l'intérêt premier de l'enfant et de son bien-être. L'orientation dans l'enseignement spécialisé doit demeurer possible lorsque les élèves ne peuvent pas être accompagnés dans l'ordinaire en raison de la spécificité de leurs besoins, dans le type et la forme d'enseignement qui leur correspond. Cela nécessite une offre adaptée aux multiples besoins sur



l'ensemble du territoire de la FWB (tous types et formes confondus), y compris par le maintien et l'allongement du type 8 pour les élèves qui cumulent les troubles d'apprentissage.

### A propos de la transition secondaire-supérieur et diplôme-métier

Comme lors du choix de filière à l'issue du tronc commun, il est nécessaire que l'élève ou l'étudiant ait pu prendre connaissance des compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) attendues à l'entrée dans le métier comme à l'entrée des études supérieures. Au moment de poser son choix vers un type d'étude particulier, l'accompagnement à l'orientation doit permettre de faire des liens entre ce choix spécifique, les expériences, son parcours et son projet personnel. Pour ce faire, il serait utile que soient clarifiées et structurées les compétences minimales requises pour accéder à la formation. Attention, il s'agit bien de compétences minimales et non de compétences prédictives de réussite !

A propos de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du supérieur, nous pensons qu'il faut opérer un suivi des cohortes sorties quelques années auparavant afin d'observer ce qu'ils sont devenus et les aider, s'ils le souhaitent, par un accompagnement spécifique. Nous souhaitons la création d'un observatoire de l'insertion professionnelle qui permettrait d'identifier les parcours d'étudiants.

### Pour une information adéquate à destination des parents

Les parents sont en demande d'informations et d'accompagnement, parfois très démunis devant la stagnation, l'incertitude de leur enfant. Une information et un accompagnement à l'orientation de qualité accessibles, et adaptés à la grande diversité des familles, doivent être garantis.

Il existe de nombreux acteurs de l'orientation scolaire, publics ou privés, gratuits ou payants, proposant des sites internet et des ressources nombreuses et variées. Un répertoire des opérateurs (publics, privés, liés à un pôle académique...) et des services qu'ils proposent devrait être rendu facilement accessible. Par ailleurs, nous recommandons la création d'une plateforme et d'une base de données uniques des formations disponibles aux structures de conseil en orientation et aux usagers.

En ce qui concerne l'information des parents via l'école : le plus important, c'est que l'école informe les parents des activités et de toute la dynamique d'orientation organisée au sein de l'établissement, dès l'issue de l'enseignement primaire mais également en secondaire, indépendamment des options et filières disponibles au sein de l'établissement scolaire.

[Lire l'étude complète >>](#)

Pour toute question/contact presse :

**Bernard Hubien**, Secrétaire général  
0476/52.74.77 – [bernard.hubien@ufapec.be](mailto:bernard.hubien@ufapec.be)